




REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

 Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société **N. CRAMBES** visant à poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière et exercer les activités associées de traitement et de transit des matériaux à **DADONVILLE**, aux lieux-dits « Petit Secval » et « Grand Secval ».

Enquête publique de **DROIT COMMUN** préalable à

Enquête relative à la mise en compatibilité

Enquête parcellaire

ENQUETE RELATIVE

à

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société **N. CRAMBES** visant à poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière et exercer les activités associées de traitement et de transit des matériaux à **DADONVILLE**, aux lieux-dits « Petit Secval » et « Grand Secval ».

En exécution de l'arrêté du 5 juin 2018
 de Monsieur le PREFET DU LOIRET, je soussigné, M. PETETIN Marc
 Maire de DADONVILLE ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et
 paraphé, contenant 10 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 30 jours
 du 29 juin 2018 au 28 juillet 2018
 les vendredi 29 juin 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00
lundi 9 juillet 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00
mardi 17 juillet 2018 de 16 heures 00 à 19 heures 00
samedi 28 juillet 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00
 de _____ heures _____ à _____ heures _____

les observations du public.

A Dadonville, le 29 juin 2018
 Le Maire,



- PREMIERE JOURNEE -

le 29 juin 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00

1. - Observations de M. Ouverture du registre d'enquête le
28 juillet à 9h.

le 28 Juin à 9h j'ouvre le registre d'enquête
le commissaire du quartier

le Maire Marc PETETIN
de DADONVILLE
9. 06.2018
Le Maire



Remarques du MNLF-45-

La population de notre pays étant en expansion continuelle, il est forcément nécessaire de continuer de plus en plus pour loger les gens. D'où la nécessité de trouver les matériaux pour les constructions de nouveaux habitats.

Et tout naturellement, rien de plus facile que de recourir à l'ouverture ou à l'extension de carrières pour en extraire les matières utiles.

Et dans ce faisant on porte atteinte aux surfaces agricoles. Car on les reconstitue en principe, avec les terres végétales mises de côté, pour ce faire. Et dans l'intervalle entre le substrat profond et la terre de surface est comblé par des déchets provenant pour une large part de démolitions opérées dans le cadre des B.T.P. Ces matériaux sont certes inertes, mais ce n'est pas de la terre. Il y a une rupture entre le socle profond et la terre végétale n'est plus alimentée par les substances minérales remontées par les vers; et les plantes qui servent à notre alimentation en sont d'autant appauvries. Jamais ces cultures ne profiteront de ce qui constituait leur richesse avant cette dégradation.

Et à défaut, les agriculteurs seront tentés de les reapprovisionner avec des engrais chimiques dont on connaît bien les inconvénients.

C'est pourquoi.

1° Tous les déchets inertes en provenance des BTP devraient être systématiquement concassés pour remplir ce qui limiterait l'extraction l'extension ou la création de nouvelles carrières.

2° Et la limite, il nous paraît que mieux vaut sans doute ne pas recourir et rétablir la terre végétale directement avec en contact avec le substrat existant.

Pour le MWLE45.
Maison des associations.
Gleaux.

Le secrétaire.
P. POTHEE

Le 28 Juillet 2018 à 12h30 j'arrête le registre d'empêché et déclare l'enquête close

Le Commissaire Dufour
S. DAUCHEM

Le Maire de DADONVILLE
M. PETETIN



le _____ à _____ heures _____

Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné, _____

M. le Maire de
Commissaire-Enquêteur
Président de la Commission d'Enquête } (1)

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs, du

_____ au _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____

et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par _____
personnes (pages n°s _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

etc ...

à

A Dadonville, le 28 juillet 2018

Le Maire,
Le Commissaire-Enquêteur,
Le Président de la Commission
d'Enquête, (1)

le commissaire enquêteur
R. DAUBRY

(1) Rayer la mention inutile.